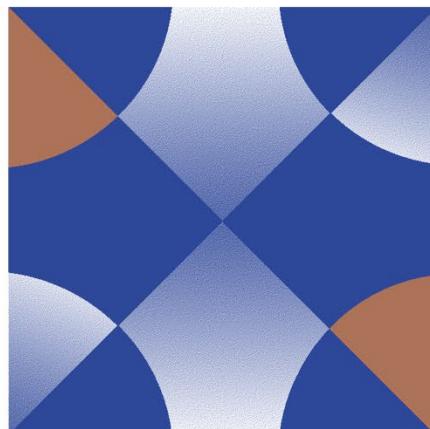
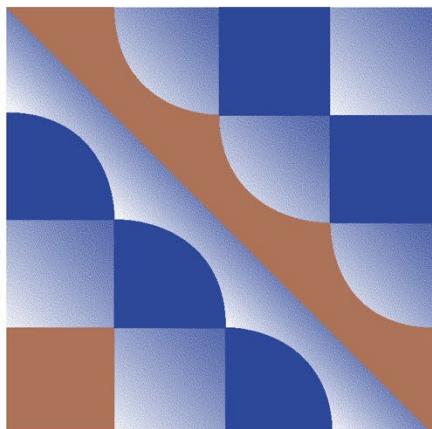
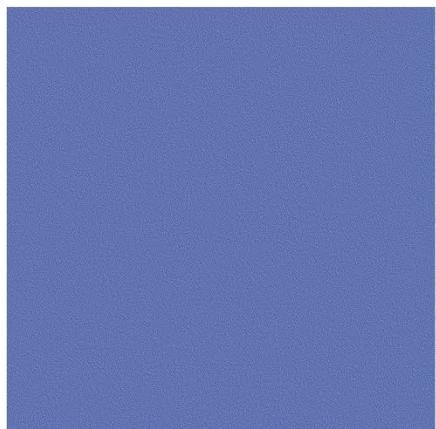
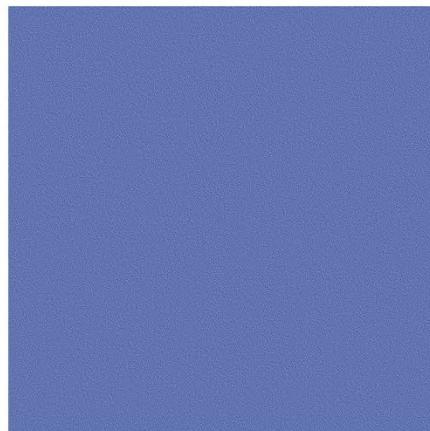
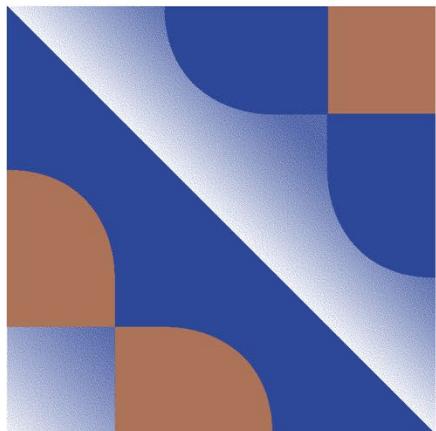


Concours d'entrée 2026

Informations générales

Épreuves par disciplines



Informations générales

Vous êtes inscrit.e au concours d'entrée du Pôle musique et danse de l'ÉSAL.

Ce document vous explique toutes les modalités et l'organisation du concours d'entrée. Nous vous conseillons de le lire attentivement avant les épreuves afin de ne pas perdre de temps le jour de l'examen.

A votre arrivée, vous devrez émarger et remplir le formulaire d'autorisation de publication des procès-verbaux.

Les épreuves écrites sur table

Les 2 épreuves écrites auront lieu le lundi 30 mars 2026 en présentiel.

9h30 : Arrivée des candidats pour émargement

10h-12h : Analyse

Le jour de l'épreuve, le candidat devra réaliser l'analyse d'une œuvre musicale issue du répertoire classique (Mozart, Haydn) pour un ou quelques instruments (ex : œuvre pour piano, trio ou quatuor) et d'une durée de 3 à 5 min maximum. Une série de questions sur des critères techniques et esthétiques (plan tonal, forme, harmonie...) sera proposée au candidat pour l'orienter dans son analyse.

Critères d'évaluation :

- Capacité à mettre en relation les moyens techniques utilisés par le compositeur et les caractéristiques expressives de l'œuvre analysée.
- Connaissance et précision du vocabulaire technique et musical

14h30-16h30 : Commentaire de texte

Un texte en lien avec le monde musical vous sera proposé. Vous en ferez un commentaire argumenté, nourri d'exemples concrets.

Une écriture claire à l'encre noire, aérée et lisible, avec des marges, facilite la correction de votre copie.

Cette épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit de façon claire, concise, précise, argumentée et personnelle sur les sujets proposés. Ce travail doit permettre la

mise en avant de la culture générale du candidat.

Les épreuves écrites permettent d'évaluer vos connaissances, votre capacité d'analyse, de synthèse. Elles ne sont pas éliminatoires.

En cas de désistement, nous vous remercions d'adresser un mail à l'adresse suivante : zsaadaoui@esalorraine.fr. Pour rappel, une non-présentation aux épreuves écrites entraîne une élimination.

Les épreuves instrumentales

Les épreuves instrumentales et orales auront lieu du 13 au 17 avril 2026. Le planning de chaque journée sera établi en fonction des disciplines. La convocation écrite vous sera envoyée par mail le 15 mars 2026 pour les 2 épreuves que vous passerez dans la même journée : interprétation le matin, entretien l'après-midi.

Le concours d'entrée comprend également des épreuves complémentaires pour les candidats en formation musicale, jazz, musiques actuelles amplifiées, accompagnement, direction d'ensembles vocaux/instrumentaux : relevé, déchiffrage, dépistage, qui seront planifiées le même jour.

Interprétation

Se référer aux explications ci-dessous pour chaque discipline.

Pour cette épreuve, le candidat fournira son programme en double exemplaire au jury, et pour chaque œuvre présentée, devra fournir une note de programme précisant :

- Le compositeur
- Le titre de l'œuvre (préciser quel mouvement et coupure éventuelle)
- Le minutage précis
- Une note (1500 caractères maximum, espaces compris) concernant l'œuvre et les raisons pour lesquelles le candidat a choisi cette pièce

Pour les instruments accompagnés, le candidat peut se produire avec son propre accompagnateur. Si besoin et sur demande, le Pôle musique et danse peut fournir une liste d'accompagnateurs. Le candidat prendra alors directement contact avec l'accompagnateur. La

rémunération de l'accompagnateur est à la charge du candidat.

Partitions

Nous vous demandons de fournir 2 exemplaires des partitions pour le jury, dont au moins un original qui vous sera rendu (il ne sera pas possible de faire des photocopies sur place). Nous vous remercions de placer les partitions dans l'ordre de votre programme.

Programme et notes de programme

Vous remettrez au jury votre programme et une note pour chaque œuvre : voir les précisions dans le chapitre Contenu des épreuves par disciplines.

Chauffe

Dès votre arrivée sur place, vous aurez la possibilité de chauffer dans une salle qui vous sera attribuée en vous présentant à l'accueil du conservatoire.

Candidats FM, Jazz, MAA

Pour les épreuves de relevés, nous vous conseillons d'apporter votre propre casque audio (connectique jack 3,5 mm).

Ces épreuves auront lieu au CRR de l'Eurométropole de Metz. Un fléchage sera mis en place pour vous indiquer le chemin à suivre pour rejoindre l'auditorium.

Entretien avec le jury

Durée : 20 minutes

Celui-ci portera sur la culture générale et musicale ainsi que sur le cursus du candidat, ses motivations et sa disponibilité pour suivre la formation.

ADRESSE
2 rue du Paradis
57000 METZ

ACCÈS

- Compter 17 mn à pied depuis la gare SNCF de Metz Ville.
- En voiture : pas de parking au CRR de Metz (compter 10 minutes à pied depuis les parkings les plus proches)

Épreuves par disciplines

Disciplines instrumentales

Épreuves écrites (cf. page 2)

- Analyse et culture musicale
- Commentaire de texte

Épreuves instrumentales et orales

- Interprétation instrumentale d'un programme de 3 œuvres de styles différents choisies par le candidat. Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Informations générales : *Interprétation*
 - Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- Entretien avec le jury

Chant

Épreuves écrites (cf. page 2)

- Analyse et culture musicale
- Commentaire de texte

Épreuves instrumentales et orales

- Interprétation vocale d'un programme d'œuvres de styles différents, choisies par le candidat, dont une œuvre en français et deux œuvres dans deux langues différentes au choix parmi l'allemand, l'italien et l'anglais. Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Informations générales : *Interprétation*
 - Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- Entretien avec le jury

Formation musicale

Épreuves écrites (cf. page 2)

- Analyse et culture musicale
- Commentaire de texte

Épreuves écrites en présentiel (cette épreuve a lieu le jour des épreuves orales)

- Relevé de thème (1H)

Épreuves instrumentales et orales

- Interprétation instrumentale et vocale d'un programme de 3 œuvres de styles différents choisies par le candidat dont :
 - Une mélodie au choix du candidat en italien, allemand ou anglais que le candidat interprète en s'accompagnant au piano
 - Une œuvre au choix du candidat, interprétée au piano
 - Une œuvre au choix du candidat, interprétée sur son instrument

Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Informations générales : *Interprétation*
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

- Entretien avec le jury

Direction d'ensembles vocaux

Épreuves écrites (cf. page 2)

- Analyse et culture musicale
- Commentaire de texte

Épreuves instrumentales et orales

- Épreuve d'interprétation (40 minutes maximum) :
 1. Interprétation d'une mélodie au choix du candidat en latin, italien, allemand ou anglais que le candidat interprète en s'accompagnant au piano.

2. Déchiffrage avec paroles d'une voix issue d'une pièce vocale. Les autres voix seront réduites au piano par un pianiste du PMD. Le candidat chantera la voix correspondant à sa tessiture.

3. Travail avec le chœur et interprétation d'une œuvre connue du chœur (10 minutes maximum)
 - 1 filage
 - Le candidat donne ses consignes
 - 2ème filage
 La partition sera fournie après inscription si le candidat choisit de passer les épreuves avec le chœur mis à disposition par le PMD (voir ci-dessous)

4. Travail avec le chœur d'une œuvre non connue du chœur et du candidat (20 minutes). La partition sera remise au candidat avant une mise en loge d'une heure.

Le candidat choisira l'ordre dans lequel il souhaite présenter ces quatre interprétations.

Concernant le chœur, il existe deux possibilités :

- Le candidat se présente avec l'ensemble vocal de son choix. Celui-ci est à la charge du candidat.

- Le Pôle musique et danse met un ensemble à disposition (le programme sera choisi par le responsable de l'ensemble concerné et communiqué au candidat).

Veuillez à contacter rapidement le Pôle musique et danse pour l'organisation.

Le candidat fournira au jury :

- Une note de programme concernant la mélodie accompagnée
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

Entretien avec le jury

Direction d'ensembles instrumentaux

Épreuves écrites (cf. page 2)

- o Analyse et culture musicale
- o Commentaire de texte

Épreuves instrumentales et orales

Concernant l'ensemble instrumental, il existe deux possibilités :

- Le candidat se présente avec l'ensemble instrumental de son choix composé d'au minimum 6 musiciens et 3 instruments différents. Cet ensemble est à la charge du candidat.
- Le Pôle musique et danse met un ensemble à disposition (le programme sera choisi par le responsable de l'ensemble concerné et communiqué au candidat). **Veuillez à contacter rapidement le Pôle musique et danse pour l'organisation.**

- o Épreuve d'interprétation (25 minutes maximum) :

1. Séance de travail avec l'ensemble instrumental
2. Interprétation de cette œuvre
3. Interprétation d'une courte pièce sur l'instrument principal du candidat.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Informations générales : Interprétation
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

- o Dépistage de fautes d'une pièce donnée au candidat 20 minutes avant l'épreuve orale, et à son ensemble instrumental au moment de l'épreuve.

- o Entretien avec le jury

Accompagnement - Spécialité musique

Épreuves écrites (cf. page 2)

- Analyse et culture musicale
- Commentaire de texte

Épreuves instrumentales et orales

○ Interprétation :

Un programme d'œuvres mettant en valeur les qualités d'accompagnateur du candidat (chant, instrument, danse...) dont au moins une réduction d'orchestre (concerto, air d'opéra...)

La ou les personnes accompagnées sont à la charge du candidat.

Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

2. Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Informations générales : Interprétation
3. Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

○ Déchiffrage :

Transposition à vue d'un accompagnement écrit pour piano.

Temps de préparation égal à 3 fois la durée du texte musical.

Lecture de courtes phrases en italien, allemand et anglais.

- Réduction à vue d'une œuvre courte (ou d'un extrait d'œuvre) pour petit ensemble. Temps de préparation égal à 5 fois la durée de l'œuvre (ou de l'extrait).

○ Entretien avec le jury

Accompagnement - Spécialité danse

Épreuves écrites (cf. page 2)

- Analyse et culture musicale
- Commentaire de texte

Épreuves instrumentales et orales

- Interprétation : exécution instrumentale de deux pièces d'esthétiques différentes au choix du candidat. Ces pièces devront rendre

compte de la maîtrise instrumentale du candidat et présenter son univers musical. Les candidats percussionnistes devront si possible exécuter une pièce au clavier (marimba, xylophone, vibraphone, etc.). Durée totale pour les deux pièces : 10 à 12 minutes.

Le candidat fournira au jury :

4. Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Informations générales : Interprétation
 5. Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- Improvisation sur un sujet donné le jour de l'épreuve. Mise en loge 30 minutes.
- Entretien avec le jury

Jazz

Épreuves écrites (cf. page 2)

- Analyse et culture musicale
- Commentaire de texte

Épreuves écrites (ces épreuves ont lieu le jour des épreuves orales)

- Relevé de thème : relevé mélodique, harmonique et rythmique d'un court fragment musical. (1H)
- Commentaire d'écoute : replacer plusieurs œuvres dans leur contexte historique et en indiquer les éléments stylistiques caractéristiques. (2H)

Pour ces 2 épreuves, le PMD peut fournir un lecteur audio numérique.

Le candidat doit apporter un casque personnel.

Épreuves instrumentales et orales

- Interprétation instrumentale et/ou vocale d'œuvres faisant partie du répertoire du jazz. Le programme peut inclure une composition du candidat. Le candidat peut interpréter un programme en solo ou au sein de son groupe (L'organisation qui découle de ce choix incombe au candidat)

Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

6. Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Informations générales : Interprétation
 7. Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- o Déchiffrage, avec sa petite formation, d'un thème jazz fourni au candidat par le jury et exécuté sous cette forme
 - Lecture du thème
 - Un seul chorus par le candidat
 - Thème à nouveau
 - Temps de préparation : 3 fois la durée du texte musical
 - o Entretien avec le jury

Musiques actuelles amplifiées

Épreuve écrite (cf. page 2)

- o Commentaire de texte

Épreuves écrites (ces épreuves ont lieu le jour des épreuves orales)

- o Relevé de thème : relevé mélodique, harmonique et rythmique d'un court fragment musical. (1H)
- o Commentaire d'écoute & culture musicale : replacer plusieurs œuvres dans leur contexte historique et en indiquer les éléments stylistiques caractéristiques. (2H)

Épreuves instrumentales et orales

- o Épreuve de repiquage :

Les candidats seront mis en loge pendant 20 minutes dans une salle disposant d'un piano, d'un lecteur et d'enceintes acoustiques. Ils écouteront une œuvre choisie par le jury, puis l'interpréteront devant le jury.

- o Interprétation instrumentale et/ou vocale : Les pièces choisies font partie du répertoire des musiques actuelles amplifiées et doivent inclure au moins une composition du candidat. L'interprétation du programme par

le candidat se fait au sein de son groupe.
(L'organisation incombe au candidat)

Le candidat dispose de 15 minutes au maximum pour gérer la « balance son » du groupe devant le jury. Cette préparation fait partie de l'épreuve.

Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

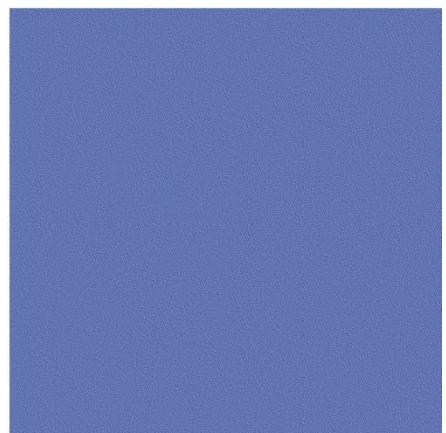
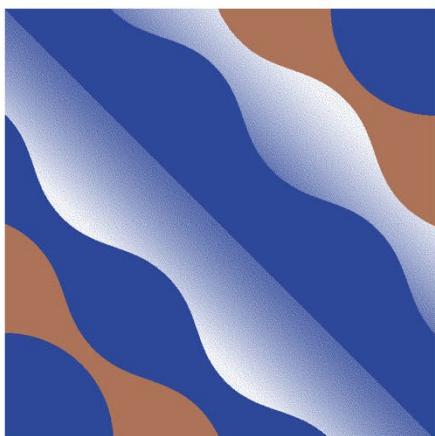
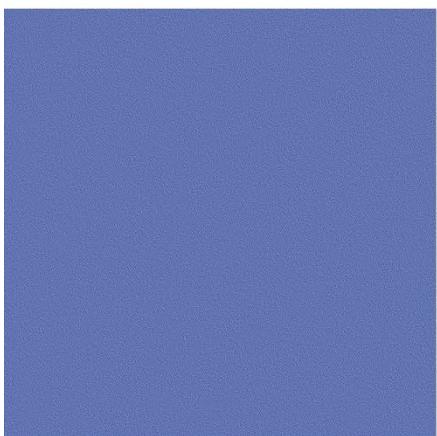
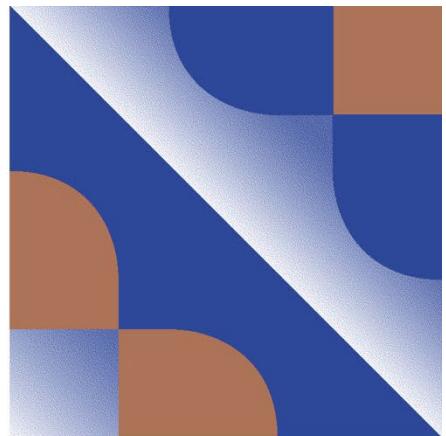
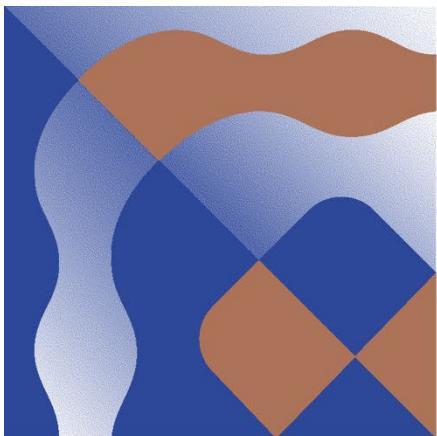
Pour chaque œuvre présentée, le candidat fournira au jury une note de programme précisant :

- Les auteurs / compositeurs / interprètes originaux
- Le titre de l'œuvre
- Le minutage précis
- Une note (1500 caractères maximum, espaces compris) concernant l'œuvre et les raisons pour lesquelles le candidat a choisi cette pièce.

- o Entretien avec le jury

Affiche du concours d'entrée 2025 pour la formation au DE de professeur de musique





Contacts

École Supérieure d'Art de Lorraine
Pôle musique et danse

2 rue du Paradis
57000 Metz
03 87 74 28 38
esalorraine.fr

Responsable des études
Renaldo Greco
rgreco@esalorraine.fr

Assistante de scolarité
Zohra Saadaoui
zsaadaoui@esalorraine.fr

